CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E1374** **VALABLE JUSQU'AU** **06/04/2027**

ÉDITÉ LE 03/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1973

Raison sociale : GP CONSTRUCTIONS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 28/11/2003
Capital : 252 200

LES PLANCHETTES
ZA LES TOMPLES
26700 PIERRELATTE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS B2000B 149
Siret : 387 320 062 00038
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 16 1356
Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.250237

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.250237

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 04 75 91 81 71 **Fax :**
Portable : 06 14 68 62 39
Responsabilité légale :
SIMCAPA (839 763 729) / BEGUE GUILLAUME PRÉSIDENT

Site Internet : http://gpconstructions.fr
E-mail : gpc@gpconstructions.fr

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 117 973 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	15	06/12/2023
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	8	06/12/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/03/2026 10:11

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.